

Table de gestion intégrée des ressources et du territoire – Pointe (112-62)
Compte-rendu de la rencontre du 18 janvier 2018
Bureau du MFFP, 21, Rue des Lilas, Gaspé, salle de conférences

Liste des présences :

Nom	Organisation	Secteur	Présence (X)
Jonathan Synnott	Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	Forêt, BGA	
Aurélien Coté	Association des clubs des motoneigistes de la Gaspésie et des Îles	Utilisateurs/ Sentiers	
Mathieu Vallière	Fédération québécoise des clubs quads de la Gaspésie et des Îles	Utilisateurs/ Sentiers	
Gilles Deslauriers	Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI) - Conseil de la Gaspésie	Faune	
Guillaume Lessard	BMMB	Ministère	
Pierre Poulin	Club des Ornithologues de la Gaspésie	Faune	
Terry Shaw	Communautés autochtones (Gespeg)	Autochtones	
Michel Chouinard	Conseil de l'Eau Gaspésie Sud	Environnement	téléphone
Caroline Duchesne	Conseil régional de l'environnement GIM	Environnement	téléphone
Jean-Christophe Élément	Coop de travail en aménagement forestier des MRC de la Côte de Gaspé et Rocher-Percé	Forêt	
Mario Skelling	Damabois Division Cap-Chat	Forêt, BGA	
Gaston Marin	Fédération des Gestionnaires de Rivières à Saumon du Québec (FGRSQ)	Faune	
Alain Poitras	Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs (FEDECP) GIM	Faune	
Éric Poirier	Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (FQSA)	Faune	
Frédéric Raymond	Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (FQSA)	Faune	
Mathieu Piché-Larocque	Groupe de scieries G.D.S. inc	Forêt, BGA	téléphone
Robert Belzile	Groupe de scieries G.D.S. inc	Forêt, BGA	
Steve Leblanc	Groupe de scieries G.D.S. inc	Forêt, BGA	
Sylvain Couturier	Groupe de scieries G.D.S. inc	Forêt, BGA	
Sylvain Réhel	Les entreprises agricoles et forestières de Percé	Forêt	
Amanda Crozier	Mi'gmawei Mawiomi Secretariat	Autochtones	X
Scott Metallic	Mi'gmawei Mawiomi Secretariat	Autochtones	X
Pascal Caron-Savard	MRC de la Côte-de-Gaspé	Municipal	X
Louis Babin	MRC le Rocher Percé	Municipal	
Daniel Sigouin	Parc national Forillon	Environnement	
Mathieu Coté	Parc national Forillon	Environnement	
François Godin	Produits forestiers Temrex, SEC	Forêt, BGA	téléphone
Doug Hunt	Regroupement restauration des trois rivières Pabos	Faune	
Yves Briand	Réserve faunique de Port-Daniel	Faune	
	Rosario Poirier inc.	Forêt, BGA	
Jean-Marc Hardy	Sentier international des Appalaches	Utilisateurs/ Sentiers	

Jean-François Lamarre	Sépaq (réserves fauniques)	Faune	téléphone
Mary Chicoine	Société de gestion de la rivière Grand-Rivière	Faune	
Jean Roy	Société de gestion des rivières de Gaspé inc.	Faune	X
Joseph Pitre	Tembec (Matane)	Forêt, BGA	
Mario Bernier	Uniboard Canada inc. (Sayabec)	Forêt, BGA	
	ZEC des Anses	Faune	
Yves Briand	Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie	Environnement	téléphone
Louis-Vincent Lemelin	MFFP (UG112)	Ministère	X
Alain Leblanc	MFFP (UG112)	Ministère	X
Pierre Desmeules	MFFP (DGFo)	Ministère	X

Point	Discussions	Décision / Recommandation	Responsabilité / Échéancier
1. Ouverture de la rencontre	Marianne Desrosiers souhaite la bienvenue et ouvre la rencontre à 10 : 05	S. O.	S. O.
2. Lecture, suivi et adoption du PV de la rencontre du 14 novembre 2017	<p>Les points de suivi portés au compte-rendu du 14 novembre 2017 sont discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par rapport au point 4 : Louis-Vincent Lemelin s'est informé auprès du responsable des opérations par rapport à l'atteinte de l'application du guide des saines pratiques à 91 %, qui est en deçà de la cible fixée à 100%. Il ne s'agit pas d'un élément en particulier, mais de la somme de plusieurs petits éléments mineurs qui n'ont pas nécessité l'application d'un plan correcteur. Yves Briand du CENG émet le souhait de recevoir un document synthèse précisant la nature des éléments non atteints. - Par rapport au point 4 : Michel Chouinard se questionnait par rapport aux incidences de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les milieux humides. Depuis lors, un comité issu du Regroupement des organismes de bassin versant (ROBV) a été formé pour se pencher sur les implications de l'entrée en vigueur de la loi. Le CEGS fait partie de ce comité, ce qui devrait satisfaire le besoin d'information émis par le CEGS. - Par rapport au point 6 : François Godin indique que les BGA feront parvenir l'ensemble des modifications à la planification découlant de l'entrée en vigueur du RADF au même moment, à la suite du dépôt de la PRAN. <p>Le CR est adopté.</p>	<p>Louis-Vincent préparera un document-synthèse expliquant les éléments qui ont empêché l'atteinte de la cible. Ce document sera envoyé à l'ensemble des membres de la TGIRT de la pointe</p> <p>Porter l'ajout au CR.</p>	<p>Marianne, ajouté le 19 janvier 2018</p>
3. Présentation des mesures d'harmonisation des usages	<p>Louis-Vincent Lemelin résume les préoccupations émises par les membres et présente les solutions proposées par le MFFP.</p> <p>Trois préoccupations sont traitées. Les fiches présentant les préoccupations et les solutions sont</p>	Voir les fiches solutions.	

présentées en annexe du CR. LE CR contient un bref résumé.

1-Préoccupation de la réserve faunique de Port-Daniel au sujet du maintien de la qualité visuelle du secteur du Lac de l'île

Commentaires et questions suite aux propositions de solution:

- Réserve faunique Port-Daniel (Jean-François Lamarre) : La Réserve est globalement satisfaite des mesures d'harmonisation proposées. Elle tient à rappeler qu'il est primordial pour la Réserve faunique de Port-Daniel, et plus globalement pour la Sépaq, d'assurer la préservation de ce paysage hautement stratégique. Se faisant, elle souhaite s'assurer que les bouquets seront réalisés de façon adéquate. D'autre part, la réserve souhaite s'assurer que le chemin qui passe sur la ligne de crête ne soit pas visible du lac.

-Question Rivière de Gaspé (Jean Roy) : Un logiciel de simulation a-t-il été utilisé pour déterminer la portion visible de la coupe?

- MFFP : L'application d'ArcGIS permettant d'effectuer un modèle numérique d'élévation n'a pas été utilisée par le MFFP.
- Sépaq : Les simulations de champ visuel ont été effectuées par la Sépaq. Toutefois, ces simulations prennent en compte la topographie mais ne tiennent pas compte de la hauteur des arbres. En ajoutant une hauteur d'arbre de 10 à 15m autour du lac, nous avons pu déterminer que la coupe sera visible mais de manière faible

Question Rivière de Gaspé (Jean Roy) et conseil de l'eau Gaspésie sud (Michel Chouinard): Le type de peuplement composant la bande sera-t-il vulnérable au chablis ?

- Il s'agit d'un peuplement mixte. Le risque de chablis semble faible, et l'élément le plus inquiétant pour la Réserve faunique est la lisière boisée le long du chemin. La Réserve est néanmoins prête à vivre avec cette situation.

Solution retenue :

Sur la partie du versant exposé vers le lac et afin de minimiser la perturbation du paysage, le MFFP s'engage à :

- Prescrire un traitement sylvicole comprenant une rétention (coupe partielle ou coupe totale avec rétention de 5 à 10% de bouquets) dans la partie visible de façon distincte.
- Privilégier la régénération naturelle et le regarni si nécessaire en utilisant tous les moyens raisonnables pour éviter la préparation de terrain et la plantation. Par exemple, retarder la récolte jusqu'à ce qu'une régénération suffisante soit établie.

Les solutions de nature opérationnelle retenues sont les suivantes :

- Localisation des bouquets et du chemin : aviser la Réserve à l'avance lors du rubannage sur le terrain et porter une attention à la ligne de crête.
- Sentiers de débardage : orienter de façon non perpendiculaire à la pente (à angle), si la réalité du terrain (ruisseaux, pentes, etc.) le permet.

2-Préoccupation de la réserve faunique de Port-Daniel : maintien de peuplement d'alimentation pour le gros gibier

Commentaires et questions suite aux propositions de solution:

Question CENG (Yves Briand): Est-ce qu'effectuer un regarni risque de compromettre l'atteinte des cibles de composition à respecter? Risque-t-on de favoriser un couvert feuillu au détriment d'un peuplement de résineux?

- MFFP (Pierre Desmeules) : Les cibles de composition sont à l'échelle des régions écologiques. Cette mesure affecte un territoire restreint par rapport à la région écologique. Donc l'atteinte de la cible n'est pas compromise.
- Sépaq (Jean-François Lamarre) : L'état actuel des indicateurs de composition ne montre aucun problème pour le résineux, alors que la proportion de feuillu est trop élevée que la cible et celle du couvert mixte est insuffisante. Donc la proposition d'effectuer un regarni semble en concordance avec l'atteinte des objectifs de compositions.

Solution retenue :

Puisque la qualité de l'habitat de l'original ne semble pas problématique pour ce secteur, le MFFP propose de conserver la mesure d'harmonisation déjà convenue sur l'ensemble du territoire de la réserve faunique :

- Favoriser, dans le respect de la stratégie d'aménagement définie au PAFIT, la régénération naturelle sur le territoire de la réserve faunique. Le regarni sera privilégié à la plantation lorsque possible.

3- Préoccupation du CENG au sujet de l'effet cumulé possible d'AEC élevée dans plusieurs sous-bassins versants concentrés dans un même bassin versant

Commentaires et questions suite aux propositions de solution:

-La Société de gestion des Rivières de Gaspé (Jean Roy) indique que malgré qu'elle n'ait pas déposé de fiche lors de cet exercice de planification, les coupes dans le bassin versant de la rivière Dartmouth la préoccupent également.

- CENG : Tel que mentionné dans sa préoccupation, le CENG souhaite que le processus d'approbation en cas de dépassement du seuil de 35 % soit précisé. En effet, la fiche VOIC sur les AEC indique cette précision : « les interventions planifiées dans les sous-bassins dépassant le seuil de 35% d'AEC devront être approuvés par la TGIRT ». Lors de l'élaboration des PAFIT, le CENG avait déjà identifié que ce processus d'approbation était mal défini. Le MFFP avait alors répondu que ce processus devrait être clarifié avec la MRC responsable de la TGIRT.

- Pierre Desmeules : La fiche VOIC indique en effet qu'il doit y avoir une approbation de la part des membres de la TGIRT en cas de dépassement du seuil de 35 %. Le processus d'approbation auquel il est fait référence et celui du processus d'harmonisation qui est en cours

	<p>actuellement. L'exercice présent fait partie du processus d'approbation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Yves Briand : Cette réponse ne correspond pas à la réponse reçue antérieurement. Le processus d'approbation auquel fait référence la fiche VOIC doit être clarifié et approuvé par la TGIRT. <p>- CENG : Tel que mentionné dans sa préoccupation, le CENG souhaite obtenir un avis d'expert quant aux risques que les opérations forestières peuvent engendrer sur la sécurité civile. Le CENG estime que les connaissances manquent sur ce sujet et souhaite qu'un principe de précaution soit appliqué d'ici à ce que le manque de connaissances soit comblé. Des travaux de recherche devraient être effectués pour évaluer les risques d'aléas découlant de la coupe forestière. Le CENG accepte que la planification demeure telle quelle, mais tient à ce que le processus d'approbation soit précisé et que la question d'un projet de recherche sur les aléas provoqués par la récolte forestière fasse l'objet d'un processus de réflexion.</p> <p>Solution retenue : La Table accepte la planification proposée, mais demande d'apporter à la TGIRT commune les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La volonté d'apporter un avis scientifique sur les cas dépassant 35% d'AÉC. Le besoin de clarifier le processus d'approbation des cas dépassant 35% d'AÉC. 		
4. Rencontres à venir	13 février 2018 à Sainte-Anne-des-Monts		
5. Fin de la rencontre	La rencontre se termine à 11 :50	S. O.	S. O.

Préparé par Marianne Desrosiers
26 janvier 2018